



PROGRAMME DE FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Intitulé de la formation : Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Objectif général : Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Pré requis : Aucun

Public Cible : Toute personne capable d'effectuer l'ensemble des conduites à tenir spécifiques afin de participer à la prévention des risques dans une entreprise et être capable de porter secours. A partir de 16 ans ou 15 ans dans l'année.

Nombre de stagiaires par session : 4 stagiaires minimums et 10 stagiaires maximums

Durée : 14 heures de formation pouvant être séquencé en demi-journée. Les périodes entre chaque demi-journée doivent rester raisonnables afin de ne pas gêner l'apprentissage. A ces temps de formation, il faut ajouter le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

Groupe : La formation se passe en groupe.

Tenues : La formation ne nécessite pas de tenue particulière.

Préparation et prérequis en amont de la formation : Néant.

Déroulé, objectifs, et modalité d'animation de la formation :

Cette formation se déroulera en deux séquences animées par un formateur SST. Une partie théorique en salle (diaporama, apport théorique, vidéos explicative) et une partie pratique dans votre entreprise avec découverte des outils à votre disposition. Cette formation conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS abordera les thèmes suivants :

- Savoir identifier le cadre juridique de son intervention
- Savoir réaliser une protection
- Savoir examiner une victime
- Savoir alerter ou faire alerter
- Savoir secourir une victime
- Connaître la prévention
- Savoir mettre en œuvre des actions de prévention
- Connaître le plan d'organisation de prévention de l'entreprise d'évacuation
- Le matériel

Organisation et déroulement de la formation :

Horaire	Temps de pause	Lieu	Dates
9h – 12h et 13h -17h adaptable en fonction de l'entreprise	15 min par demi-journée	Dans l'entreprise de préférence	A définir

Évaluation de la formation : L'évaluation se fera au moyen d'une grille d'évaluation validé par l'INRS tout au long de la formation et une certification finale. Si le candidat est validé, un certificat INRS délivré par Incendis Formation lui sera remis. Ce certificat à une validité nationale de 24 mois. A l'issue de ces 24 mois, cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire (MAC).

Pour toutes questions, contactez vos formateurs au mail suivant : formation@incendis.fr

INCENDIS FORMATION

1 rue Henri Spriet – 14120 Mondeville

N° Siret : 849 241 138 00023

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28140329914 auprès du préfet de région de Normandie